



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**AMÉNAGEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

**INSTALLATION D'APPONTEMENTS FLOTTANTS A LA GARE D'EAU DE GUARBECQUE –  
PRESTATION D'ASSEMBLAGE ET D'AMARRAGE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN  
MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que dans le cadre du développement des activités fluviales et fluvestres sur son territoire, l'Agglomération de Béthune-Bruay accueille depuis 2021, en période estivale, des espaces guinguettes en bord à voie d'eau,

Considérant que les opérateurs , exploitants des guinguette, sont amenés à proposer des activités nautiques, en particulier sur le site de la gare d'eau de Guarbecque,

Considérant que pour permettre ces activités nautiques, les Voies navigables de France ont proposé le transfert définitif d'appontements flottants « réformés » d'une longueur de 24m sur le site de la gare d'eau de Guarbecque,

Considérant que l'assemblage, l'amarrage des pontons avec la mise en place d'une rampe d'accès nécessitent l'intervention d'une entreprise très spécialisée, et que la société Degaie Equipements Portuaires basée à Pont-sur-Sambre (59138), 97 route de Bavay répond aux besoins pour l'installation de ce type d'équipement,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R 2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un marché avec la société Degaie Equipements Portuaires pour un montant total de 4 586 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

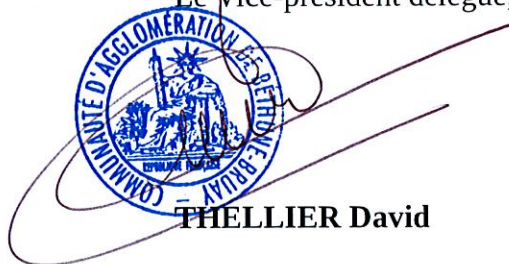
**DECIDE** d'attribuer un marché à la société Degaie Equipements Portuaires basée à Pont-sur-Sambre (59138), 97 route de Bavay, ayant pour objet l'assemblage et l'amarrage d'appontements flottants à la gare d'eau de Guarbecque et de le signer pour un montant total de 4 586 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le .. 5 .JUIL. 2022

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,




**THELLIER David**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 6 JUIL. 2022

Et de la publication le : - 6 JUIL. 2022

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**THELLIER David**